

Dossier de presse

**LA SANTÉ POUR
CHACUN,
LES SOLIDARITÉS
POUR TOUS.**

Vœux à la presse
28/01/2020



MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

LA SANTÉ POUR CHACUN, LES SOLIDARITÉS POUR TOUS.



Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé, et ses trois secrétaires d'État Christelle Dubos, Laurent Pietraszewski, et Adrien Taquet.

SOMMAIRE

2019

SANTÉ.....	P. 8
SOLIDARITÉS : LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET POLITIQUES FAMILIALES	P. 16
ENFANCE	P. 19
RETRAITE	P. 20

2020

SANTÉ.....	P. 22
SOLIDARITÉS : LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET POLITIQUES FAMILIALES	P. 28
ENFANCE	P. 30
RETRAITE	P. 31

2019



SANTÉ

Vers un système de santé plus juste, plus efficace et plus accessible

Le Gouvernement s'est engagé, dès le début du quinquennat, à réformer en profondeur le système de santé pour répondre aux nombreux défis auxquels il est confronté. En 2019, le ministère des Solidarités et de la Santé a poursuivi ses actions engagées au plus près des territoires dans le cadre de la stratégie nationale Ma santé 2022.



RÉFORMER pour transformer durablement le système de santé

Traduction concrète du plan Ma santé 2022, la loi d'organisation et de transformation du système de santé a été promulguée. Elle vise à instaurer un système de santé mieux organisé dans les territoires avec notamment la mise en place de nouvelles structures de santé de proximité, pour remettre les patients au cœur du système et garantir un accès aux soins de qualité pour tous les Français.

RENFORCER l'accès aux soins et libérer du temps médical

La signature des accords conventionnels entre l'Assurance maladie et des représentants des

professionnels de santé doit permettre la mise en place d'un financement pérenne des communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) permettant aux professionnels de santé libéraux d'assurer pleinement leur responsabilité populationnelle, et la création de 4 000 postes d'assistants médicaux d'ici 2022 afin de retrouver du temps médical utile aux patients.

Enfin, Ma Santé 2022 permet de libérer du temps médical tout en reconnaissant les compétences des professionnels de santé non-médecins : c'est l'enjeu de la dynamique enclenchée avec les protocoles de coopération et la montée en responsabilité de certains professionnels (adaptation de traitements chroniques par le pharmacien correspondant, dispensation sous protocole dans certaines situations comme

les cystites, adaptation de traitement par les infirmiers). Ces dispositifs permettent de libérer un temps utile permettant de réaliser 6 millions de consultations médicales. Alors que la démographie médicale est en berne, c'est l'équivalent de 1 200 médecins généralistes supplémentaires qui prennent en charge des patients.

ENGAGER la refondation des urgences

La mission du professeur Pierre Carli et du député Thomas Mesnier lancée à la demande de la ministre a contribué à l'élaboration du pacte de refondation des urgences. L'objectif est d'agir directement sur l'amont, la structure et l'aval des urgences. Ce pacte prévoit la mise en place du service

d'accès aux soins (SAS). Il permettra de répondre à toute heure et partout en France à la demande de soins non programmés des Français.

Des mesures ont été prises dans le courant de l'été 2019 pour accélérer la transformation du système de santé, réduire la pression sur les urgences hospitalières et améliorer les conditions d'exercice des équipes : une prime de risque de 100 euros nets mensuels pour les 40 000 professionnels non médicaux des urgences et des Smur ; une prime pour les professionnels s'engageant dans un protocole de coopération « bilan radiologique aux urgences » ;

des crédits exceptionnels de 15 millions d'euros pour l'été 2019.

INVESTIR pour l'hôpital

Dans le cadre d'un chantier de réforme de la tarification des soins et de la régulation des dépenses de santé, la ministre a annoncé en 2019 une hausse historique de 0,5 % des tarifs hospitaliers et un budget en hausse de 2 milliards d'euros.

Dans le prolongement du pacte de refondation des urgences, l'engagement « Investir pour l'hôpital » a été annoncé pour renforcer l'attractivité des métiers, améliorer les conditions

de travail des soignants et permettre à l'hôpital d'investir dans le présent et pour l'avenir. Il s'appuie sur un financement supplémentaire de 2 milliards d'euros dont 450 millions d'euros pour l'investissement du quotidien et 10 milliards d'euros d'allègement de dette à horizon 2022.

ENRICHIR les parcours professionnels

La première promotion de la profession d'infirmier en pratique avancée, reconnue en 2018, a été constituée. Par ailleurs, la profession d'infirmier en pratique avancée en médecine d'urgence a été créée.



Santé mentale

FAIRE CHANGER le regard sur la santé mentale

Le professeur Frank Bellivier a été nommé délégué ministériel à la santé mentale et à la psychiatrie pour impulser la dynamique de transformation et d'ouverture de la psychiatrie. Un tour de France des régions a été lancé pour évaluer la réalité et la diversité des situations,

rencontrer les acteurs mobilisés autour de la feuille de route et en mesurer l'état d'avancement.

RENFORCER la santé mentale et la psychiatrie

À l'issue d'un appel à projet, 20 millions d'euros ont été dédiés au renforcement de l'offre en pédopsychiatrie,

à travers 35 projets. Doté de 10 millions d'euros, un 2^e appel à projet, le fonds d'innovation organisationnelle en psychiatrie, a permis de financer 42 projets. Ces nouveaux financements s'ajoutent aux 80 millions d'euros délégués début 2019 pour développer l'offre de psychiatrie.



Numérique

ACCÉLÉRER le virage du numérique en santé

La feuille de route du numérique en santé vise à renforcer la gouvernance, intensifier la sécurité et l'interopérabilité, accélérer le déploiement des services et plateformes numériques, soutenir l'innovation et favoriser l'engagement des acteurs.

Une délégation du numérique en santé a été créée, l'Asip santé a été transformée en Agence du numérique en santé et le Conseil du numérique en santé a été relancé. Le tour de France du numérique mobilise 200 à 500 personnes dans chacune des 17 régions depuis son lancement et des ateliers citoyens du numérique ont démarré en octobre 2019.

Les outils du virage numérique se développent : 8,4 millions de dossiers médicaux partagés (DMP) ont été créés depuis la généralisation annoncée en novembre 2018. 60 000 téléconsultations ont été remboursées entre septembre 2018 (entrée en vigueur du remboursement) et septembre 2019.

Créé le 1^{er} décembre 2019, le Health Data Hub, plateforme de partage et de traitement de masse des données, va permettre d'importants progrès dans l'accompagnement personnalisé des patients, l'évaluation et le choix des traitements, et la gestion du système de santé. La plateforme sera ouverte rapidement à de

premiers projets et un premier catalogue de base de données sera mis à disposition des chercheurs, mais aussi des associations de patients et de citoyens, des institutions, des start-ups et des différentes parties prenantes du secteur de la santé. Cette plateforme bénéficiera d'un haut degré de sécurité et ne pourra concerner que des données non nominatives.



Lutte contre le renoncement aux soins

LA NOUVELLE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE : plus simple, plus large, plus protectrice

Afin de lutter contre le non-recours aux droits et aux soins, une refonte profonde des dispositifs actuels d'accès aux soins

pour les personnes les plus modestes a été engagée. Depuis le 1^{er} novembre 2019, la CMUC-C et l'ACS forment un seul dispositif : la complémentaire santé solidaire. Plus de 10 millions de personnes pourront bénéficier de cette complémentaire, plus simple, plus large et remboursant les

dépenses de soins non prises en charges par l'Assurance maladie

100 % SANTÉ : entrée en vigueur des premières mesures

Parce que trop de Français renoncent à des aides auditives, des lunettes

de vue ou des prothèses dentaires, le 100 % Santé permet de garantir des soins de qualité, pour tous et 100 % remboursés. Depuis 2019, après négociations avec les différents acteurs de la santé et professionnels des secteurs concernés, cette réforme se met progressivement en place et sera pleinement effective en 2021. Dès le 1^{er} janvier 2019, les tarifs des aides auditives du panier 100 % Santé ont

été plafonnés et la base de remboursement de la sécurité sociale a été augmentée. Depuis le 1^{er} novembre 2019, les assurés bénéficiant de la complémentaire santé solidaire n'ont plus aucun frais à avancer : leur équipement 100 % Santé audiologie est intégralement pris en charge et bénéficie du tiers payant.

Depuis avril 2019, les soins dits conservateurs ont été revalorisés pour les dentistes tout en étant toujours

intégralement pris en charge par l'Assurance maladie et les complémentaires santé. Par ailleurs, les tarifs d'un ensemble d'actes prothétiques sont dorénavant plafonnés. Enfin, une majoration spécifique pour les séances de soins dispensés aux patients en situation de handicap lourd a été créée afin de faciliter leur prise en charge par les dentistes.



Santé publique

RENFORCER *la prise en charge de l'endométriose*

Afin d'apporter des réponses concrètes aux femmes touchées par cette maladie complexe et douloureuse, vécue trop souvent en silence faute de diagnostic et de prise en charge adaptée, le ministère a lancé un plan d'action en mars 2019. Il vise à détecter précocement l'endométriose, à mieux accompagner les femmes en rendant simples et cohérents les parcours de soins, et à mieux informer sur cette maladie encore trop souvent méconnue du grand public et des professionnels de santé.

CONFORTER un accès rapide à l'IVG en France

En France, le délai moyen d'accès à l'IVG est de sept jours et les délais peuvent être hétérogènes selon les situations territoriales. Le ministère a donc pris des mesures pour conforter un accès rapide à l'IVG partout en France : inscription de l'IVG comme action prioritaire de la formation continue des médecins et sages-femmes ; renforcement de l'offre et de l'information grâce à la constitution d'annuaires régionaux exhaustifs ; mise en œuvre de plans d'actions régionaux

(territoires en tension) ; intégration de l'accès à l'IVG comme critère d'évaluation des hôpitaux.

SOUTENIR les patients après un cancer

Plus de 3 millions de personnes vivent aujourd'hui en France avec un cancer, et malgré les progrès réalisés dans le diagnostic et les traitements, cette maladie demeure une épreuve difficile tant sur le plan physique que psychologique. Afin d'accompagner les patients en rémission d'un cancer, un parcours de soins de support sera pris en charge par l'Assurance

maladie afin d'établir un bilan psychologique, un suivi de l'activité physique et un bilan nutritionnel.

AMÉLIORER la santé des personnes détenues et faciliter leurs chances de réinsertion

Afin que les personnes placées sous main de justice bénéficient des avancées des politiques de prévention et de soins au même titre que l'ensemble de la population, le ministère a présenté avec le ministère de la Justice la

feuille de route Santé des personnes placées sous main de justice (2019 - 2022). Elle prévoit par exemple le développement des téléconsultations en milieu carcéral.

CONFÉRENCE de reconstitution du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme

L'objectif de ce Fonds mondial est de mettre fin d'ici 2030 au sida, à la tuberculose

et au paludisme. La France a annoncé l'augmentation de 20 % de sa contribution ; l'ensemble des donateurs a promis 14 milliards de dollars, le plus haut montant jamais levé par une organisation multilatérale du secteur de la santé.



Prévention

SERVICE sanitaire

La deuxième année du déploiement du service sanitaire a permis de consolider les organisations mises en place et de développer les interventions dans les structures non scolaires. Les groupes composés de deux à cinq étudiants ont développé plus de 14 000 projets comportant des interventions auprès des élèves et des publics des différentes structures d'accueil, sur les thématiques des addictions (35 %), de

l'alimentation (20 %), de l'activité physique (13 %) et la santé sexuelle (10 %), sur l'hygiène bucco-dentaire, la promotion de la vaccination, et la prévention des chutes des personnes âgées. 40 600 étudiants en santé y ont participé.

LUTTE contre les addictions

Afin de lutter contre les addictions psychoactives, de renforcer les programmes dédiés à la lutte contre le

tabac et de déployer des actions de santé publique portant également sur les autres addictions que sont l'alcool, le cannabis, un fonds de lutte contre les addictions a été mis en place et doté de 120 millions d'euros.

INFORMER les Français pour limiter la consommation excessive d'alcool

Faire connaître aux Français les nouveaux repères de consommation d'alcool - pas

plus de deux verres par jour et pas tous les jours – et alerter sur les risques d'une consommation excessive d'alcool est une priorité majeure de prévention et a donc fait l'objet d'une campagne de communication auprès de tous les citoyens. C'est la première campagne audiovisuelle sur ce sujet.

AMÉLIORER l'environnement alimentaire et physique pour rester en bonne santé

Acquérir les bons réflexes pour mieux manger et bouger contribue à vivre longtemps en bonne santé : le 4^e programme national nutrition santé (PNNS) a donc été initié afin d'améliorer l'état nutritionnel de la population. Mesure particulièrement emblématique du PNNS, le Nutriscore vise à modifier les comportements et à améliorer la qualité nutritionnelle des aliments. Son utilisation est fondée sur l'engagement volontaire des industriels et des distributeurs, qui sont déjà plus de 180 à l'avoir adopté. Sa visibilité sur les lieux

d'achat est ainsi passée de 36 % en avril 2018 à 65 % en mai 2019.

FAIRE RECULER durablement l'obésité

Afin d'améliorer la qualité des prises de charges et de réduire les inégalités d'accès aux soins, la feuille de route 2019-2022 dédiée à la prise en charge de l'obésité a été lancée. Elle permettra de mettre en œuvre des parcours de santé mieux coordonnés et adaptés aux personnes obèses ou à risque de le devenir.

Par ailleurs, pour lutter contre l'accroissement de la sédentarité, l'inactivité physique et l'ensemble des pathologies chroniques qui y sont associées, le ministère a lancé la stratégie nationale sport santé (2019-2024) avec Roxana Maracineanu, ministre des Sports. Elle fixe comme priorité de déployer des pratiques sportives adaptées accessibles et encadrées, et de faire reconnaître pleinement le rôle majeur des activités physiques et sportives pour la santé physique et mentale de chacun.

ACCROÎTRE la couverture vaccinale contre la grippe

D'abord expérimentée dans quatre régions, la vaccination contre la grippe en pharmacie a été généralisée à tout le territoire pendant la campagne de vaccination saisonnière 2019-2020.

LUTTER contre les maladies vectorielles

Le décret du 29 mars 2019 renforce le dispositif de prévention des maladies vectorielles transmises par les insectes (chikungunya, dengue, zika, fièvre jaune, etc.). Il précise les modalités de mise en œuvre des missions de surveillance et d'intervention confiées aux agences régionales de santé. La gestion des épidémies et la lutte contre les nuisances est réalisée par les conseils départementaux.



Santé environnement

RÉDUIRE l'exposition de la population aux perturbateurs endocriniens

Fruit d'une concertation menée depuis janvier 2019, la 2^e stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens vise à réduire l'exposition de la population aux perturbateurs endocriniens et la contamination de l'environnement par des actions de recherche et d'expertise, d'information du public, de formation des professionnels et par un meilleur encadrement réglementaire.

LUTTER contre la pollution au chlordécone aux Antilles

La feuille de route interministérielle 2019-2020 présentée en juin vient renforcer les actions déjà prévues par le plan chlordécone III (2014- 2020). Elle comprend une nouvelle ambition pour atteindre le « zéro chlordécone dans l'alimentation », mieux connaître les enjeux environnementaux, et accompagner les populations à travers des actions de prévention et d'information.

INDEMNISER les victimes de maladies professionnelles liées aux pesticides

Un fonds d'indemnisation des victimes de pesticides a été créé pour faciliter la reconnaissance des maladies professionnelles liées aux pesticides, indemniser plus équitablement les victimes et prendre en charge certains professionnels et les enfants dont la pathologie est liée à l'exposition de l'un de leurs parents.



Médicaments

LUTTER contre les pénuries et améliorer la disponibilité des médicaments

Pour répondre aux inquiétudes des Français

et aux sollicitations des professionnels de santé, une feuille de route 2019-2022 a été élaborée. Elle vise à promouvoir la transparence et la qualité de l'information, à prévenir efficacement les

pénuries de médicaments et à mieux coordonner les actions au niveau national et européen.



Bioéthique

ADAPTER la loi pour répondre, selon nos principes éthiques, aux besoins et attentes de la société

Fruit d'un important travail préparatoire débuté en

janvier 2018, ce projet de loi est porté avec le ministère de la Justice et le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Il intègre les ajustements rendus nécessaires par les

évolutions sociétales et technologiques et renforce l'édifice bioéthique français. Trois principes sont au cœur du texte : la dignité de la personne humaine, l'autonomie de chacun et la solidarité de tous.

Le projet de loi ouvre de nouveaux droits, avec notamment l'ouverture de l'assistance médicale à la procréation (AMP) aux couples de femmes et femmes célibataires, et assure une filiation sécurisée. Les personnes nées d'AMP avec tiers donneur pourront,

à leur majorité, accéder à des données non identifiantes voire à l'identité du donneur.

Le projet de loi ouvre également la possibilité pour les hommes et les femmes, qui sont contraints de différer leur projet d'enfant, de conserver leurs gamètes dans des modalités encadrées.

Enfin, il propose des évolutions en faveur d'une recherche innovante et responsable et améliore la qualité et la sécurité des pratiques dans les champs de la bioéthique (dons d'organes, conseil génétique).



Aidants

ACCROÎTRE le soutien aux aidants

Entre 8 et 11 millions de personnes soutiennent des proches subissant une perte d'autonomie pour des raisons de santé, de handicap ou de maladies invalidantes. Annoncée le 23 octobre 2019, la première stratégie « Agir pour les aidants » comporte 17 mesures clés, s'adressant

directement aux proches aidants, avec notamment des mesures phares telles que l'indemnisation du congé de proche aidant dès le mois d'octobre 2020, la mise en place d'une ligne téléphonique d'écoute anonyme, de partage, d'information et d'orientation, le déploiement d'un réseau de lieux d'accueil physique pour tous les aidants.

Le développement d'une offre de répit sur l'ensemble du territoire, plus de souplesse dans l'utilisation des congés spécifiques de courte durée auprès des employeurs, des mesures pour prévenir la santé des jeunes aidants (- 25 ans) afin de mieux les épauler. La stratégie est dotée de plus de 400 millions d'euros sur la période 2020-2022.



Grand âge et autonomie

INVESTIR pour amorcer la réforme du grand âge et autonomie

Des engagements ont été pris pour répondre aux

préoccupations des Français, évoquées lors de la grande concertation et du débat national : près de 500 millions d'euros seront dédiés au recrutement de personnel en Ehpad et à l'investissement.

SOLIDARITÉS : LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET POLITIQUES FAMILIALES

2019 a été une année à la fois de réinvestissement massif mais aussi de transformation pour nos politiques de solidarité. La hausse de la prime d'activité, des minima sociaux, la mise en place rigoureuse des mesures de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté (8,5 milliards d'euros) sont venus répondre aux besoins de nos concitoyens les plus fragiles. L'ouverture des concertations sur le revenu universel d'activité et le Service public de l'insertion ont initié la refonte de notre politique de solidarité.



Pauvreté

SOUTENIR l'activité et le pouvoir d'achat des travailleurs modestes

La prime d'activité a été revalorisée, de 90 euros supplémentaires pour une personne seule au Smic et ses conditions d'accès ont été élargies pour bénéficier à 1,44 million de foyers supplémentaires. Aujourd'hui, 4,18 millions de foyers Français bénéficient de la prime d'activité, pour un montant moyen de 185 euros.

LUTTER contre la précarité et les privations matérielles des enfants et des familles

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre

la pauvreté continue de se déployer dans les territoires :

- 100 000 jeunes bénéficient des petits déjeuners à l'école et la cantine à 1 euro a été déployée pour 10 000 communes rurales défavorisées ;
- déploiement en 2019 de 150 points conseil budget pour accompagner les familles dans la gestion de leur budget ou en cas de surendettement ;
- 50 équipes de maraudes mixtes dans 17 départements ont été mises en place pour aller à la rencontre et aider les familles à la rue, en squats et en bidonvilles.

RÉINVESTIR dans l'accompagnement et l'insertion des jeunes

100 000 jeunes bénéficient de la Garantie jeune et 100 000 de l'allocation Pacea, pour favoriser leur insertion dans l'emploi.

RENOUVELER la relation État-département pour renforcer les politiques sociales

L'État a contractualisé avec 99 départements et trois métropoles pour un montant total de 135 millions d'euros en 2019, afin de renforcer les politiques sociales et en particulier améliorer l'accompagnement des bénéficiaires du RSA.

RÉFORMER nos politiques de solidarités pour plus de lisibilité et d'efficacité

Marqué par une trop forte complexité, notre système de solidarités pâtit d'un non-recours aux aides sociales et ne permet pas un retour rapide à l'emploi. La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté prévoit un filet de sécurité adapté aux réalités des citoyens en situation de vulnérabilité : le revenu universel d'activité. Il devra leur apporter un soutien financier, être lisible pour tous afin de diminuer le non-recours et accompagner la reprise d'une activité. Les travaux sur ce dispositif ont été lancés avec l'ouverture d'une concertation institutionnelle le 3 juin 2019 avec 70 parties prenantes :

associations, syndicats étudiants, partenaires sociaux, représentants des personnes en situation de handicap, collectivités territoriales et bénéficiaires. Cette concertation a donné lieu à une consultation citoyenne disposant d'une plateforme en ligne et de six ateliers citoyens organisés en région pour mieux comprendre et intégrer les attentes des Français et des bénéficiaires des minimas sociaux.

La stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté prévoit également une réforme profonde des politiques d'insertion en France, avec la création d'un Service public de l'insertion, qui offrira des solutions personnalisées, modulables et de proximité aux personnes éloignées de l'emploi. Il reposera sur une coopération efficace

de l'ensemble des acteurs de l'inclusion dans les territoires, pour établir, avec la personne, un diagnostic de ses besoins, l'orienter vers les services adaptés, construire un parcours personnalisé vers l'emploi et l'autonomie, suivre la bonne réalisation de ces parcours en lien étroit avec le monde économique. Conjointement avec le ministère du Travail et le haut-commissariat aux compétences et à l'inclusion par l'emploi, le ministère a donc lancé une concertation sur quatre thématiques : constats et objectifs, parcours de l'allocataire, offre de service, organisation et financement. Cette concertation a été accompagnée du lancement d'une dizaine d'initiatives expérimentales.

SOLIDARITÉS : LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET POLITIQUES FAMILIALES



Politiques familiales

L'évolution des structures familiales et des modes de vies oblige nos politiques familiales à poursuivre leur adaptation. Alors que faire garder son enfant représente toujours un défi pour beaucoup de parents qui souhaitent travailler ou reprendre un emploi, la part des familles monoparentales, elle, ne cesse de croître et pose de nouvelles questions auxquelles la puissance publique doit répondre.

GARANTIR **aux familles monoparentales le versement des pensions alimentaires**

Suite à l'engagement pris par le président de la République à l'issue du Grand débat national, le projet de service public de versement des pensions alimentaire porté par les caisses d'allocations familiales a été présenté en septembre 2019, et doté de 42 millions d'euros dans la Loi de financement de la sécurité sociale pour l'année 2020.

PERMETTRE à toutes les familles de faire garder leur enfant, comme elles le souhaitent

Dès mai 2019, le versement du complément mode de garde a été simplifié et raccourci (versement sous cinq jours contre 15 précédemment), et le service Pajemploi+ met désormais fin à l'avance des frais pour les parents ayant recours à une garde individuelle.

Fin 2019, 105 000 parents avaient recours à ce service.

Concernant les enfants en situation de handicap, le bonus inclusion handicap a été mis en place pour soutenir financièrement les établissements d'accueil du jeune enfant dès le premier enfant en situation de handicap accueilli. Par ailleurs, le complément mode de garde a été majoré de 30 % pour les parents d'enfants en situation de handicap bénéficiant de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé, comme ce fut le cas en novembre 2018 pour les familles monoparentales.

Enfin, le bonus mixité mis en place dans le cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté et le déploiement des crèches à vocation d'insertion professionnelle, facilitant l'accès des parents en insertion à la garde de leur enfant.

FAIRE CONVERGER les règles relatives aux congés maternités entre les différents régimes

La durée minimale d'arrêt de travail est désormais portée de deux à huit semaines pour les travailleuses indépendantes et les exploitantes agricoles, dont deux semaines de congé prénatal et six semaines de congé postnatal au minimum pour pouvoir bénéficier d'une indemnisation de leur congé maternité.

En plus de l'allocation de remplacement maternité, qui permet aujourd'hui à 60 % des agricultrices concernées de se faire remplacer pendant leur congé maternité, des indemnités journalières seront versées aux cheffes d'exploitation agricole qui ne peuvent se faire remplacer pendant leur congé. Le niveau de cette indemnité sera le même que celui applicable aux travailleuses indépendantes non agricoles, soit 55,51 euros par jour.

ENFANCE

Des droits nouveaux et une meilleure protection des enfants

Prévenir et accompagner les parents dès le début de la grossesse, lutter contre toutes les formes de violence faite aux enfants, garantir le respect des droits et une meilleure réponse aux besoins fondamentaux des enfants en protection de l'enfance : ces trois piliers représentent les fondements du Pacte pour l'enfance lancé par le Gouvernement, dont plusieurs mesures concrètes ont été engagées en 2019.

Un débat national dédié aux enfants a été organisé pour donner la parole aux plus jeunes et recueillir leurs idées et propositions sur l'évolution de la France autour de plusieurs thématiques comme la transition écologique, la citoyenneté, la solidarité ou les violences scolaires.



Pacte pour l'enfance

ACCOMPAGNER *les parents pendant les 1 000 premiers jours de la vie de l'enfant*

Les 1 000 premiers jours représentent une période cruciale pour le développement cognitif, affectif et psychique d'un enfant. Le Gouvernement a lancé un chantier pour repenser l'accompagnement des parents durant cette période cruciale : une commission de 18 experts de la petite enfance présidée par Boris Cyrulnik a été installée pour construire cette nouvelle politique publique ; une tournée en régions « 1 000 parents pour penser les 1 000 premiers jours »

a été lancée pour recueillir les témoignages des parents sur le terrain. Elle a été complétée d'une consultation en ligne pour identifier les besoins prioritaires.

PROTÉGER *les enfants et garantir leurs droits*

Pour que tous les enfants bénéficient de la même protection et des mêmes droits, une stratégie nationale a été lancée, fondée sur un nouveau partenariat avec les départements. Elle vise à agir le plus précocement possible pour répondre aux besoins des enfants et de leurs familles, sécuriser les parcours des enfants protégés, donner aux enfants

les moyens d'agir et garantir leurs droits, préparer leur avenir et sécuriser leur vie d'adulte.

LUTTER *contre les violences faites aux enfants*

Le nouveau plan de lutte contre les violences faites aux enfants traduit un objectif majeur : protéger chaque enfant en tout lieu et à tout moment, afin qu'aucun contexte ni aucun environnement n'échappe à la vigilance nécessaire. La parole de l'enfant est valorisée dans cette stratégie qui mobilise l'ensemble du Gouvernement et des ministères.

La proposition de loi sur l'interdiction des violences éducatives ordinaires a été adoptée par le Parlement. Elle précise que l'autorité parentale s'exerce sans violence physique ou psychologique.

PERMETTRE **un meilleur** **accompagnement de** **l'enfant hospitalisé**

Un décret a été publié pour permettre aux parents

conjoints dont l'enfant a subi une hospitalisation à la naissance dans une unité de soins spécialisés d'obtenir un congé supplémentaire indemnisé afin de rester auprès de leur famille.

PROTÉGER les **mineurs de l'exposition** **à des contenus** **pornographiques**

Le ministère s'est engagé, à travers la signature d'un protocole d'engagement et

la mise en place d'un comité de suivi présidé par le CSA et l'ARCEP, à protéger les enfants dans l'espace numérique, en particulier concernant l'exposition des mineurs aux contenus pornographiques en ligne.

RETRAITES

Pour un système universel de retraite, plus simple, plus juste, pour tous



À la suite d'une nouvelle concertation sur les propositions du rapport remis en juillet 2019, Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé, et Jean-Paul Delevoye, haut-commissaire aux Retraites ont lancé une nouvelle phase d'échanges

avec les partenaires sociaux et les citoyens.

Les conclusions de ce nouveau cycle d'échange ont été présentées en décembre 2019. Parallèlement, près de 130 réunions sectorielles de concertation ont été

conduites, entre septembre et décembre, avec les différentes professions et les ministres en charge de leur secteur.





Ma santé 2022

RENFORCER l'accès aux soins et libérer du temps médical

La mise en œuvre de la stratégie Ma santé 2022 se poursuit en 2020 : labellisation et déploiement des hôpitaux de proximité (1^{er} semestre) ; concrétisation de 500 projets de communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) et développement de nouveaux projets dans les territoires ; poursuite de la création de nouveaux postes d'assistants médicaux ; déploiement des protocoles de coopération pour accroître la place des professionnels (masseurs-kinésithérapeutes, pharmaciens, infirmiers) dans les soins non programmés en ville.

INVESTIR pour l'hôpital

Le volet « Investir pour l'hôpital » se concrétise en 2020 pour améliorer le quotidien des équipes hospitalières et accélérer la

transformation engagée avec Ma santé 2022. En 2020, toutes les mesures « Investir pour l'hôpital » sont déployées pour les hôpitaux.

Des mesures visant à accompagner les débuts de carrières, renforcer l'attractivité des métiers et fidéliser les soignants se mettent en œuvre : mise en place d'une prime pour les aides-soignants exerçant auprès des personnes âgées, création d'un grade de catégorie B pour les aides-soignants en fin de carrière ; extension du contrat d'engagement de service public (CESP) ; extension au personnel paramédical de la prime d'engagement dans la carrière hospitalière (PECH) ; revalorisation de la PECH pour le personnel médical ; fusion des quatre premiers échelons du statut de praticien hospitalier ; augmentation de la prime d'exercice territorial.

• 1^{er} trimestre 2020

150 millions d'euros sont alloués dès janvier aux hôpitaux publics pour acheter

ou renouveler le matériel indispensable au travail des soignants au quotidien. Dès janvier, les équipes soignantes bénéficient aussi de nouvelles primes : 60 000 aides-soignants travaillant auprès des personnes âgées ; plus de 40 000 soignants franciliens. Tous les professionnels engagés dans des projets de transformation peuvent bénéficier d'une prime collective.

Afin de renforcer le dialogue et le sens du collectif au sein des hôpitaux, le personnel soignant est aussi mieux intégré à la gouvernance des hôpitaux ; le management de proximité est renforcé et valorisé.

• 2^e trimestre 2020

L'attractivité de l'hôpital public est consolidée avec l'extension des PECH, la création d'un grade de catégorie B pour les aides-soignants et la fusion des quatre premiers échelons de PH. L'intérim médical sera encadré au moyen de campagnes de contrôle individuel et de la mise en

place d'une rémunération attractive des gardes assurées au niveau d'un GHT ou d'une région en plus des obligations de service.

• **2nd semestre 2020**

La reprise de dette est lancée. Elle améliore la situation financière des hôpitaux et leur redonne des marges de manœuvre pour financer des investissements.

REFONDER les urgences

Le Pacte de refondation des urgences poursuit son déploiement : service d'accès aux soins (SAS) pour répondre à toute heure à la demande de soins des Français, accueil direct dans un lit d'hospitalisation pour les personnes âgées

adressées par leur médecin traitant sans passage par les urgences, coopération systématique entre les urgences de plus de 50 000 passages et une maison médicale de garde à proximité et ouverture de lits d'aval pour prémunir les patients, en particulier les plus fragiles, de passer la nuit sur un brancard.



Réforme des études en santé

2020 sera une année charnière, avec la fin de la Paces et la rénovation de l'entrée dans les études médicales. Cette année

marquera également l'entrée des premiers étudiants dans un second cycle rénové et la finalisation de la réforme du troisième cycle

avec les premiers internes entrant dans la phase de consolidation « Docteur Junior ».



Santé mentale

POURSUIVRE les travaux engagés en matière de santé mentale

Le mode de financement de la psychiatrie va évoluer pour garantir une offre en psychiatrie accessible, diversifiée et de qualité. Il reposera sur une dotation populationnelle et sur un modèle incitant à la qualité et au développement de nouvelles activités, tout en valorisant la recherche.

RASSEMBLER les experts en santé mentale au niveau mondial

La France accueillera la 3^e édition du Sommet mondial de l'Alliance des défenseurs de la santé mentale et du bien-être, avec un triple objectif : continuer à rassembler le plus grand nombre de parties prenantes sur cette urgence mondiale qu'est la santé mentale ; encourager le partage de

bonnes pratiques entre les pays ; consolider les propositions opérationnelles.



Numérique

ACCÉLÉRER le virage numérique en santé

La transformation numérique de notre système de santé va s'accélérer en 2020 avec le déploiement de services numériques comme la poursuite de la généralisation du dossier médical partagé (DMP), l'accompagnement à l'usage des messageries sécurisées de santé (MSSanté),

le développement de la e-prescription et d'outils de coordination des parcours de santé (programme e-parcours).

Des plateformes numériques de santé seront testées comme l'Espace numérique de santé ou le bouquet de services numériques aux professionnels de santé.

Le déploiement de la télémédecine et du télé-soin

sera accompagné et plusieurs mesures viseront à soutenir l'évolution des systèmes d'information dans les établissements (programmes Hop'en et ESMS numérique).

Enfin, un Lab e-santé sera créé afin de stimuler l'innovation en matière de e-santé ; le tour de France de la e-santé et les ateliers citoyens du numérique en santé seront poursuivis.



Lutte contre le renoncement aux soins

PRENDRE en charge à 100 % des soins de qualité dans les domaines de l'optique, du dentaire et des aides auditives

La réforme 100 % santé se met en place progressivement jusqu'en 2021. Depuis le 1^{er} janvier

2020, l'offre 100 % optique est disponible : une sélection de lunettes de vue de qualité (monture et verres) est intégralement prise en charge par l'Assurance maladie et les complémentaires santé. Concernant l'accès aux soins dentaires, huit prothèses dites « fixes » sont intégralement remboursées

depuis le 1^{er} janvier. Enfin, une nouvelle diminution de 250 euros du reste à charge moyen par appareil auditif va intervenir et ce jusqu'au remboursement total, sans reste à charge, à l'horizon 2021.



Accès aux soins

LUTTER contre les déserts médicaux en déléguant de nouvelles tâches

Les pharmaciens d'officine pourront renouveler des ordonnances ou ajuster des posologies de traitements chroniques, avec l'accord du médecin traitant. Ils pourront également délivrer certains traitements à prescription médicale obligatoire dans le cadre d'un protocole pluri-professionnel.

GARANTIR la continuité du parcours des femmes enceintes éloignées d'une maternité

Le Gouvernement s'est engagé à ce que l'accès aux maternités fasse l'objet d'une attention particulière dans le cadre de la prise en charge de la grossesse. Des prestations d'hébergement à proximité d'une maternité et le transport entre le domicile et

la maternité seront donc pris en charge pour les femmes enceintes résidant à plus de 45 minutes d'une maternité.

AMÉLIORER l'accès à l'IVG

Afin de renforcer l'offre en matière d'interruption volontaire de grossesse (IVG), les IVG instrumentales pourront être réalisées en centre de santé.



Recherche

LUTTER contre l'antibio-résistance

Afin d'anticiper les conséquences de l'antibio-résistance - en Europe, la France figure en 4^e position des pays les plus consommateurs d'antibiotiques pour la santé humaine-, le Gouvernement souhaite placer la recherche au cœur de son action, pour comprendre les mécanismes d'apparition, de diffusion des résistances et découvrir de nouvelles cibles thérapeutiques pour y faire face. Conjointement avec le ministère de

l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, le ministère a donc lancé le 9 janvier 2019 un programme prioritaire de recherche dédié à la lutte contre la résistance, doté de 40 millions d'euros et prévu sur dix ans.

DONNER un nouvel élan pour la recherche

Une loi de programmation pluriannuelle de la recherche sera présentée au Parlement en 2020. La recherche biomédicale représentant plus du tiers de la production scientifique

mondiale, le ministère est pleinement engagé dans la préparation de cette loi. Elle permettra de renforcer le pilotage de grands programmes dédiés aux transitions démographiques et écologiques, lourdes de conséquences sur la santé des populations. Ces grands programmes porteront également sur les principales causes de maladies et de mortalité en France. Enfin, la loi visera à renforcer l'attractivité des carrières hospitalo-universitaires qui sont essentielles à la qualité des soins et de la recherche en santé.



Prévention

RESTER en bonne santé tout au long de sa vie

Le président de la République et le Gouvernement dans son ensemble ont fait de la prévention une priorité. Le Comité interministériel pour la santé est le rendez-vous annuel, lancé en 2018, lors duquel le Gouvernement dresse le bilan des programmes conçus en interministériel. Le plan priorité prévention rassemble des actions concrètes à tous les âges de la vie, de la période prénatale jusqu'au grand âge. Après la nutrition et l'activité physique en 2019, le Comité 2020 sera consacré à un autre déterminant de santé : l'environnement, ainsi qu'à la prévention de la perte d'autonomie de la personne âgée.

PRÉVENIR les cancers provoqués par les papillomavirus humains

Près de 25 % des cancers provoqués par les papillomavirus humains (HPV) surviennent chez des hommes. Le ministère avait saisi la Haute Autorité de santé à ce sujet, et a décidé de suivre sa recommandation en étendant aux jeunes garçons la vaccination contre les HPV. Celle-ci sera intégrée au calendrier des vaccinations 2020 pour une mise en œuvre d'ici l'été.

trois régions (île-de-France, Nouvelle-Aquitaine et Guyane) renforçant l'accès à de l'information en santé sexuelle et à des préservatifs viendra compléter en 2020 les actions à destination des jeunes. Le déploiement de la PrEP doit se poursuivre et des travaux seront engagés afin de permettre aux médecins généralistes d'initier une telle prophylaxie.

SANTÉ SEXUELLE : continuer à développer la prévention

L'expérimentation d'un PASS préservatif dans



Grands plans en santé

SOINS palliatifs

Un nouveau plan de développement des soins palliatifs et de l'accompagnement des patients en fin de vie sera présenté cette année, afin de réduire les inégalités d'accès aux soins palliatifs et de mettre les patients au cœur des décisions qui concernent leur santé.

GUÉRIR ET ACCOMPAGNER les personnes atteintes d'un cancer

L'évaluation du plan cancer 2014-2019 sera publiée en 2020, permettant de définir une nouvelle stratégie de lutte contre le cancer.



Santé environnement

AGIR sur les facteurs environnementaux pour prévenir, préserver et améliorer l'état de santé de la population

Le 4^e plan national santé environnement intitulé « Mon environnement, ma santé 2020-2024 », sera initié prochainement.

POURSUIVRE la lutte contre la pollution au chlordécone

Des mesures du plan Chlordécone III et de la feuille de route interministérielle 2019-2020 seront poursuivies. Le plan Chlordécone IV sera élaboré en 2020.



Bioéthique

ADAPTER la loi pour répondre, selon nos principes éthiques, aux besoins et attentes de la société

Le projet de loi bioéthique est examiné en première lecture au Sénat durant les deux dernières semaines de janvier 2020, afin de pouvoir être voté à l'été 2020.



Grand âge et autonomie

AMÉLIORER la santé des aînés et prévenir la perte d'autonomie

La stratégie « Vieillir en bonne santé 2020-2022 », annoncée début 2020, vise à déployer la prévention à tous les âges, pour préserver l'autonomie des aînés le plus longtemps possible.

Une application lancée à la fin de l'année par Santé publique France permettra à chacun, dès 40 ans, d'évaluer ses besoins de façon autonome et de recevoir des conseils personnalisés. Un rendez-vous de prévention organisé au moment du passage à la retraite montera en puissance, avec un objectif de 200 000 personnes reçues par an d'ici 2022. Une démarche de détection des fragilités des personnes âgées à domicile sera expérimentée dans plusieurs territoires,

grâce à un outil innovant inspiré par l'Organisation mondiale de la santé. Parce que la lutte contre l'isolement est une arme très puissante de prévention, la stratégie vise à mobiliser le plus largement possible les acteurs de terrain autour de cet enjeu majeur. Les bonnes pratiques seront diffusées auprès des collectivités, parmi lesquelles le label « Villes amies des aînés ».

La réforme du grand âge et de l'autonomie fera l'objet d'un projet de loi spécifique présenté à l'été 2020, conformément à l'engagement du Premier ministre.

Grâce à une profonde transformation de l'offre d'accompagnement des aînés, la loi doit permettre de répondre aux grandes aspirations exprimées par nos concitoyens dans la

concertation sur le grand âge et l'autonomie : rester chez soi le plus longtemps possible grâce à des services à domicile renforcés ; pouvoir choisir un lieu de vie intermédiaire entre le domicile et l'établissement grâce à un déploiement des solutions d'habitat inclusif ; être accueillis dans des Ehpad rénovés et où œuvrent davantage de professionnels ; être mieux en capacité d'assurer financièrement le coût d'un hébergement en établissement ; être accompagnés par des professionnels bien formés et en nombre suffisant.

La réforme doit à la fois permettre de répondre à l'urgence des attentes des aînés et de leurs proches aidants et de préparer le système qui nous permettra de faire face au choc démographique à venir.

SOLIDARITÉS : LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET POLITIQUES FAMILIALES



Pauvreté

POURSUIVRE la mise en place de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

La mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté se poursuit et s'intensifie en 2020 : petits déjeuners à l'école, cantine à 1 euro, Points conseil budget, ouvertures de places de crèches, déploiement des centres sociaux.

Le plan de formation des travailleurs sociaux, initié le 14 janvier 2020, permettra l'unification des pratiques d'accompagnement et le développement de l'« aller vers », volonté de lier avec les personnes à la marge.

L'obligation de formation jusqu'à 18 ans entrera en vigueur en septembre 2020.

Afin de lutter contre la précarité menstruelle, un projet d'expérimentation de

la gratuité des protections hygiéniques dans plusieurs lieux collectifs sera lancé courant 2020.

SUSCITER une forte participation des personnes précaires dans la prise de décision et l'orientation des politiques publiques

Le nouveau Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, renforcé des compétences de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, sera installé en 2020.

ASSURER la continuité du soutien public apporté à l'aide alimentaire en France

Le soutien public permet à l'État de contribuer à sortir

de l'insécurité alimentaire les 8 millions de personnes qui en ont besoin. Il fera l'objet d'une réforme en 2020, à l'occasion de la refonte du budget européen pluriannuel. L'objectif de la réforme sera d'assurer une dépense efficace et rigoureuse de l'argent public (national et communautaire), améliorer la qualité des produits et l'efficacité des circuits d'approvisionnement, tout en veillant à conforter le rôle des acteurs, notamment les réseaux associatifs.

RÉNOVER notre système de protection sociale

Les concertations sur le revenu universel d'activité et sur le Service public de l'insertion aboutiront à un rapport commun remis d'ici à l'été au Gouvernement. Une expérimentation du Service public de l'insertion sera initiée dans 13 territoires et

un projet de loi « Cohésion sociale » sera présenté au Parlement d'ici à 2021. Cette réforme vise à rénover le système de soutien monétaire aux ménages modestes et leur accompagnement, afin de donner un nouvel élan à la lutte contre la pauvreté et redonner confiance dans notre pacte social. Il s'agit en particulier de lutter contre le

non-recours aux prestations, garantir des conditions de vie dignes pour les personnes les plus modestes et mieux accompagner les bénéficiaires pour les aider à sortir de la pauvreté.

Une expérimentation du service public de l'insertion sera initiée dans 13 territoires.

RÉFORMER *le régime spécial des indépendants*

En 2020, l'ensemble des travailleurs indépendants est désormais intégré au régime général, pour une protection sociale simplifiée et un service amélioré.



Politiques familiales

GARANTIR le versement des pensions alimentaires

Le service public de versement des pensions alimentaires sera mis en place au 1^{er} juin 2020. Il sera accessible de manière systématique après signalement d'un incident de paiement et pour tout parent qui le demande au juge au moment de la fixation de la pension alimentaire ou lorsque les parents le prévoient dans les conventions de divorce ou de séparation.

FAVORISER le développement des modes d'accueil du jeune enfant

La prise des ordonnances de révision des normes d'accueil du jeune enfant sera habilitée par la loi d'accélération et de simplification de l'action publique, présentée en Conseil des ministres le 5 février 2020.

VALORISER et faciliter l'exercice des métiers de la petite enfance

Les assistantes maternelles pourront avoir accès à la médecine du travail et au

chômage en cas de démission pour non-respect de l'obligation vaccinale.

Le plan de formation des 600 000 professionnels de la petite enfance sera lancé cette année.

FAVORISER le recours de tous les parents aux modes de garde

D'ici au mois de septembre 2020, le site mon-enfant.fr permettra à tous les parents d'accéder à une information claire et fiable concernant les places en crèches ou chez une assistante maternelle.

ENFANCE



Pacte pour l'enfance

PROTÉGER les enfants et garantir leurs droits

Dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance, 30 départements contractualiseront pour améliorer la situation des enfants accompagnés par l'aide sociale à l'enfance. Une négociation collective visant à revaloriser le métier d'assistant familial ainsi qu'un travail de définition des normes d'encadrement dans les structures de l'aide sociale à l'enfance aboutiront également en 2020.

La gouvernance des instances existantes en matière de protection de l'enfance évoluera avec la création d'un nouvel organisme chargé de la politique de protection de l'enfance issue de la fusion des instances existantes.

ACCOMPAGNER les parents pendant les 1 000 premiers jours de la vie de l'enfant

Le rapport de la commission d'experts sera remis au président de la République. Des premières mesures constituant la mise en œuvre du chantier gouvernemental seront annoncées dans le cadre du projet de Loi de finances de la sécurité sociale pour 2021.

LUTTER contre les violences faites aux enfants

Un bilan des premières actions mises en œuvre dans le cadre du plan de lutte contre les violences faites aux enfants sera présenté aux associations

au printemps 2020. Il inclura notamment un état des lieux des actions relatives à la protection des mineurs face à l'exposition à des contenus pornographiques en ligne ainsi qu'un premier bilan de l'expérimentation du numéro d'orientation à destination des personnes ressentant une attirance sexuelle pour les enfants.

RETRAITE

Pour une retraite plus simple, plus juste, pour tous

Le Gouvernement souhaite proposer un cadre de retraites commun à tous les Français et construire un régime à la fois pérenne, solide, qui renforce l'équité entre les générations, protège mieux les plus fragiles, restaure la confiance et redonne de la valeur au travail. Agnès Buzyn porte donc avec Laurent Pietraszewski, secrétaire d'État chargé des retraites, ce projet de système universel, destiné à se substituer aux 42 régimes existants.



Deux projets de loi ont été présentés en Conseil des ministres le 24 janvier. Le projet de loi ordinaire, constitué de 64 articles, détaille en cinq titres l'architecture juridique du système universel et précise les conditions d'acquisition, d'ouverture et de calcul des droits. Chaque euro cotisé ouvrira les mêmes droits, quel que soit le statut du travailleur et dès la première heure travaillée. Le montant de la retraite sera égal au nombre de points acquis tout au long de la carrière multiplié par la valeur de service. Celle-ci ne pourra pas baisser, sera fixée par les partenaires sociaux et indexée sur les salaires. Davantage de points seront accordés à ceux qui exercent depuis longtemps des métiers pénibles.

Le projet de loi décrit également les différents dispositifs de solidarité. Une personne ayant travaillé et cotisé toute sa vie avec

des revenus modestes aura une pension minimale garantie à 85 % du Smic net. Par ailleurs, les périodes d'interruption d'activité (congés maternités, maladie, invalidité, chômage) seront mieux prises en compte. Les droits familiaux et conjugaux seront modernisés et harmonisés, avec des points supplémentaires donnés pour chaque enfant aux deux parents de façon égalitaire, ou en totalité à l'un des deux parents selon leur choix (et à la mère en l'absence de choix), dès le premier enfant (5 % par enfant) et 2 % supplémentaires aux parents de familles nombreuses de trois enfants et plus. Enfin, le projet de loi précise l'architecture organisationnelle, son pilotage et son financement. La Caisse nationale de retraite universelle (CNRU) sera créée dès décembre 2020, afin de préparer

l'entrée en vigueur du système universel de retraite. En son sein, les partenaires sociaux auront un pouvoir décisionnaire, partagé avec le Gouvernement et le Parlement dans le cadre des Lois de financement de la sécurité sociale (PLFSS). Il prévoit enfin les modalités d'entrée en vigueur et de transition vers le système universel. Le nouveau système s'appliquera dès 2022 aux assurés nés à partir de 2004 (les nouveaux entrants sur le marché du travail, ayant 18 ans).

Le projet de loi organique, également présenté le 24 janvier, encadre le pilotage financier du système universel des retraites dans la Sécurité sociale, et élargit le périmètre de la Sécurité sociale.

L'examen des projets de loi à l'Assemblée nationale sera mené à partir du 17 février et au Sénat à partir du 20 avril 2020.



Contacts presse :
sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr
01 40 56 60 65